

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2018



Jeudi 22 mars 2018
10h30 (ouverture des portes : 9h00)
Bâtiment des Forces Motrices (BFM)
Place des Volontaires 2, 1204 Genève

Givaudan

engage your senses



Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA, qui se tiendra le jeudi 22 mars 2018 à 10h30 au Bâtiment des Forces Motrices (BFM), Place des Volontaires 2, 1204 Genève; les portes ouvriront à 9h00.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2017

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2017.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2017

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2017 (pages 78 à 91 de la version anglaise du Rapport Annuel).

Explication : En accord avec les recommandations du code suisse de bonnes pratiques du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2017.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice	CHF	590 763 886
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	27 149 322
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	617 913 208
Distribution aux actionnaires de CHF 58,00 brut par action	CHF	535 547 988
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	535 547 988
Report à nouveau	CHF	82 365 220

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	3 322 955
Report à nouveau	CHF	3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 58,00 par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement surviendra le 28 mars 2018 (date de transaction en bourse ex-dividende : 26 mars 2018).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Calvin Grieder
- 5.1.7 M. Thomas Rufer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2017 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

5.2 Election du Président

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

M. Calvin Grieder

comme Président du Conseil d'administration, pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.3 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

- 5.3.1 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.3.2 Mme Ingrid Deltenre
- 5.3.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.4 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.5 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2018.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 2 950 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

Explication: L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes proposés concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2017)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 3 490 698 pour l'exercice 2017.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2018 –« PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 17 000 000 pour l'exercice 2018.

Explication: A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe allant jusqu'à CHF 7 000 000 et du solde de la rémunération variable à long terme qui comprend des primes liées à la performance (PSP). La valeur des primes PSP en 2018 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une

performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier entre 0% et 200% du montant cible en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails en ce qui concerne les votes proposés sur les montants de rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante :
Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport de gestion 2017, qui comprend le Rapport Annuel, les comptes annuels et les comptes de groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision tout comme le Rapport de rémunération, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Le Rapport de gestion est également disponible sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report. Le Rapport de gestion est publié dans son intégralité en anglais. Une version abrégée de ce rapport sera disponible en français, anglais et allemand en versions papier et électronique sur www.givaudan.com.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 7 mars 2018 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 7 mars 2018, 17h00 au 22 mars 2018 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est pas possible de vous faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où vous ne donnez au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal jusqu'au 20 mars 2018.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration



Le Président
Calvin Grieder

Vernier, le 21 février 2018

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6).

Selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Givaudan est obligée de soumettre les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires.

Sur cette base et conformément à l'ORAb et aux Statuts de notre Société, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires¹:

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2019;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2017) et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2018).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et elle comprend toujours une part importante des actions de la Société afin d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif avec les intérêts de nos actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme, avec des éléments variables représentant une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi cette pratique qui consiste à présenter et soumettre le Rapport de rémunération Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 78 à 91 de la version anglaise du Rapport Annuel): <http://www.givaudan.com/media/publications>

¹) Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 2 950 000 est versé au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif, les deux éléments suivants :

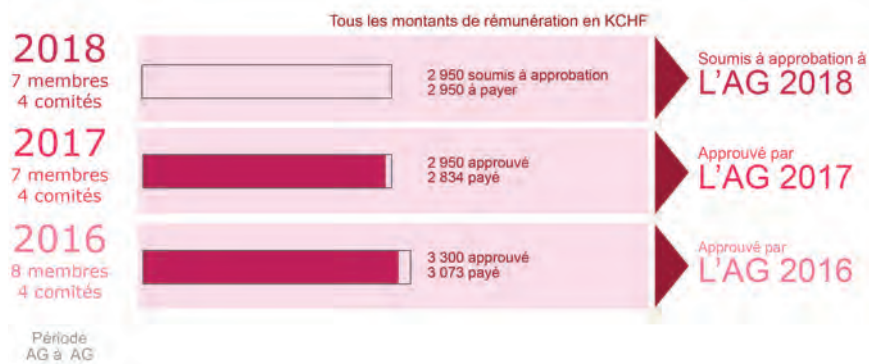
1. une rémunération fixe comprenant la rémunération du Conseil d'administration et des Comités allant jusqu'à CHF 1 400 000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en utilisant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer une réduction pour la période d'acquisition des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ou prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants relatifs à la rémunération du Conseil d'administration qui ont été soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires et ceux qui ont été effectivement versés ou à payer.



Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 78 à 91 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) :

<http://www.givaudan.com/media/publications>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2017) et,
2. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2018).

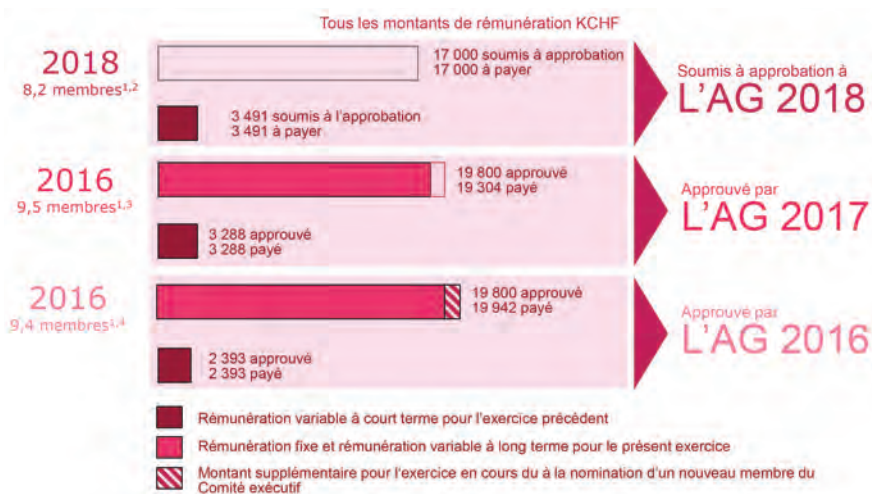
De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Le montant total proposé pour la rémunération du Comité exécutif et soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale de cette année a diminué par rapport à l'année précédente. Cette baisse reflète la réduction du Comité exécutif qui est passé de 9,5 à 8,2 membres (équivalent temps plein) suite aux événements suivants :

- Départ à la retraite de Joe Fabbri qui occupait le poste de « Head of Global Environment, Health and Safety (EHS) and Sustainability » pour l'exercice 2017 ;
- Fin de la période de transition liée à la nomination de Tom Hallam en tant que Directeur financier (CFO) et au Directeur financier sortant, Matthias Währen pour l'exercice 2017 ;
- Nomination du nouveau Président de la Division des Arômes, Louie D'Amico, à partir du 1er avril 2018, et la période durant laquelle le Président sortant, Mauricio Graber, continuera de fournir des conseils et un soutien pour certains projets stratégiques.

L'augmentation du montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2017) par rapport à 2016 est attribuable à une croissance supérieure aux objectifs commerciaux et de la marge EBITDA, qui a permis un versement moyen de 117% du montant cible aux membres du Comité exécutif.



1) Membres du Comité exécutif (équivalent temps plein) pour le présent exercice. Pour la rémunération variable à court terme le nombre de membres applicable est celui de l'exercice précédent.

2) En 2018, la personne suivante rejoindra le Comité exécutif : Louie D'Amico en tant que Président de la Division des Arômes à partir du 1er avril 2018. Du fait de la période de transition de 2 mois entre le Président entrant et le Président sortant de la Division des Arômes, Mauricio Graber, le nombre total des membres du Comité exécutif correspond à 8,2 membres (équivalent temps plein).

3) En 2017, la personne suivante a été nommée au Comité exécutif : Tom Hallam, Directeur financier (CFO). Du fait de la période de transition entre le Directeur financier entrant et le Directeur financier sortant, Matthias Währen ainsi que du départ à la retraite de Joe Fabbri, Head of Global Environment, Health and Safety (EHS) et Sustainability le nombre total des membres du Comité exécutif correspond à 9,5 membres (équivalent temps plein).

4) Courant 2016, Anne Tayac a été nommée au Comité exécutif en tant que Responsable Givaudan Business Solutions à partir du 1er août 2016. Adrien Gonckel, Chief Information Officer, a pris sa retraite et quitté le Comité exécutif le 1er août 2016 avec une période de préavis s'achevant le 31 décembre 2016. Un montant supplémentaire de CHF 142 204 dépassant le montant approuvé par les actionnaires a été payé en conformité avec nos statuts (art. 27).

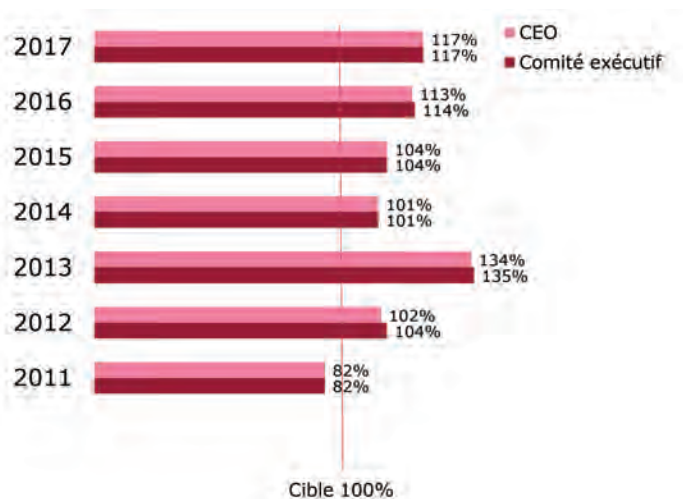
Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2017) (point 6.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé est de CHF 3 490 698 pour 2017. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2017, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires en monnaies locales et 50% à la marge EBITDA.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2017, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 78 à 91 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

En 2017, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable et la marge EBITDA atteignant respectivement 4,9% et 21,6%. Ce résultat a permis de verser 117% du montant cible au Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif.

Le tableau ci-dessous résume l'année 2017 ainsi que l'historique des primes annuelles par rapport aux objectifs définis lors des sept dernières années. Conformément à notre politique de rémunération sur cette période, le montant potentiel a varié entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2018 – «PSP») (point 6.2.2)

La rémunération fixe et variable à long terme proposée est de CHF 17 000 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe allant jusqu'à CHF 7 000 000, incluant un salaire de base, des prestations de retraite et autres avantages; et
2. des primes attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximum de la rémunération a diminué par rapport au montant approuvé par les actionnaires en 2017 (CHF 19 800 000). Sur la base des changements indiqués ci-dessus au sein du Comité exécutif, le montant proposé reflète une rémunération fixe et variable à long terme pour 8,2 membres équivalent temps plein du Comité exécutif (9,5 membres équivalent temps plein en 2017).

Le montant maximum de la rémunération fixe reflète la stabilité des salaires de base des membres du Comité exécutif par rapport à 2017.

Les primes PSP représentent toujours plus que la moitié (52%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'accent particulier mis par Givaudan sur la performance à long terme.

La valeur des primes PSP en 2018 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits peut varier entre 0% et 200% du montant cible en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée au vu des critères prédéfinis.

A la date d'acquisition des droits, trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% par rapport aux objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par action liée à la performance. Le PSP 2014 était dû le 29 mars 2017 avec un paiement à 105% du montant cible. Ce résultat reflète une performance supérieure aux objectifs de flux de trésorerie prédéfinis qui ont été compensés par une légère baisse des objectifs de croissance. En cas de baisse des niveaux de performance, le montant versé des primes PSP sera au-dessous du montant cible (voire réduit à zéro).

A partir de 2018, les primes PSP seront ajustées et les nouveaux critères de la grille de performance suivants seront ajoutés :

- La grille de performance relative à la croissance passera de -1,5% à 2,5% (-2% à 2% précédemment);
- Un versement maximum à 100% sera ajouté pour les scénarios où la croissance relative serait inférieure au groupe de référence, même si une marge exceptionnelle de flux de trésorerie est réalisée.
- Atteindre le seuil, le montant cible et le montant maximum deviendra globalement plus difficile.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 78 à 91 de la version anglaise du Rapport Annuel de Givaudan) : www.givaudan.com/media/publications.

Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal

Cher actionnaire,

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013, il est prévu notamment que les actionnaires doivent pouvoir voter "à distance" par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal pour voter en ligne en déléguant des pouvoirs au représentant indépendant et en lui transmettant des instructions de vote.

L'InvestorPortal vous permet aussi de commander par voie électronique votre carte d'admission à l'assemblée générale ou de déléguer des pouvoirs à un autre actionnaire ayant droit de vote.

Si vous souhaitez utiliser le portail InvestorPortal, voici la marche à suivre:

1. Rendez vous sur le site Internet <https://ip.computershare.ch/Givaudan>.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre numéro d'actionnaire et votre mot de passe personnel. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent commander votre carte d'admission ou habiliter un autre actionnaire ayant le droit de vote ou le représentant indépendant à exercer votre droit de vote.
5. Cliquez sur «CONFIRMER» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs pour l'assemblée générale ordinaire 2018 de Givaudan d'ici le 20 mars 2018, à 23h59, au plus tard. En transmettant vos instructions et en déléguant vos pouvoirs par voie électronique, vous renoncez à participer personnellement à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur InvestorPortal que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (les jours ouvrables de 8h00 à 17h00).

Givaudan SA
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750



Givaudan

engage your senses